

Ressources de formation: Pour introduire le rôle d'une meilleure redevabilité dans la réduction des risques de corruption, d'abus et d'exploitation sexuelles

Cette pièce a été développée par Lies Dewallef (Août 2010, Haïti), qui a été détaché du RNDDH à HAP international. Elle est basée sur une série de phrases en créole bien connue (en gras), et peut être utilisé comme base pour générer des discussions avec le personnel.

Objectifs: Pour commencer la discussion autour de la redevabilité (Le partage d'information, la participation et les mécanismes de plainte), et autour de la façon dont une plus grande redevabilité peut réduire les risques de corruption (y compris l'exploitation sexuelle).

Options pour l'exécution de la session:

Option 1, La pièce de théâtre - 3 participants jouent le rôle d'un homme, une femme plus jeune, et une femme plus âgée. Sélectionnez les participants qui arrivent tôt, informez-les avant le début de l'atelier. (1 Option Prospectus)

Option 2, pièce de théâtre à jouer en petit groupes- Donner le script aux participants en groupes de 2-4, afin qu'ils se la jouent les uns aux autres. (1 Option Prospectus)

Option 3, Bandes dessinées - Donner la bande dessinée aux participants pour qu'ils la lisent et l'examinent. Demandez-leurs de discuter en détails de ce qu'ils voient dans la caricature. (2 Option Prospectus)

Pour chacune des options ci-dessus, les participants peuvent discuter des questions soit en groupes de 2-4 avant de rapporter dans le plénum. Ou l'animateur peut décider de passer directement à la discussion des questions en séance plénière. Les premières discussions en petits groupes permettent à chaque participant de réfléchir davantage, mais rendent l'atelier de travail plus long.

Temps nécessaire:

Pièce de théâtre/Lecture de la bande dessinée: 10 minutes
Discussion en petits groupes et feedback: 45 minutes

Ressources / matériel nécessaire

- Un script ou des bandes dessinée pour chaque participant
- Pour la pièce de théâtre : des participants pour jouer les rôles. Accessoires optionnels comprenant quelque chose pour simuler une tente (deux chaises et un tissu / couverture), un morceau de papier qui simule un certificat de naissance, une brochure GOODFORYOU.

Langues: Les documents d'information pour les participants sont disponibles en anglais, français et créole.

Discussion:

Les questions proposées sont de bons points de départ pour une discussion sur la redevabilité, en particulier sur le rôle que jouerait une meilleur redevabilité en vue de réduire les risques d'abus et d'exploitation sexuels, plus d'autres formes de corruption.

1. QUESTION: Qu'est-ce qui serait arrivé si la voisine n'était pas apparue?

Réponses possibles:

- Garline aurait pu accepter la proposition du Monsieur X et échanger quelques faveurs sexuelles pour une maison.
- Garline aurait pu emprunter de l'argent pour pouvoir payer les 500 gourdes.
- Garline aurait pu refuser son offre, mais il aurait pu essayer de faire la même chose avec une autre femme du camp.
- Garline aurait pu demander plus d'informations à ses voisins.

Observations finales:

- Il ya une grande inégalité de puissance entre le membre du personnel (il a accès aux informations, à des articles, il a le pouvoir de prendre des décisions qui affecteraient la vie des autres, etc.), et le bénéficiaire.
- L'abus sexuel et la corruption est une forme extrême d'abus de pouvoir et est le pire effondrement de la redevabilité des ONG.
- Les résultats sont potentiellement négatifs pour les deux, Garline-comme bénéficiaire-et pour l'ONG GOODFORYOU.

2. QUESTION: Est-ce que le comportement de Monsieur X est de la responsabilité de son ONG ou de celle de Monsieur X? Pourquoi? (Question facultative)

Réponses possibles:

- Monsieur X est responsable de son comportement parce que:
 1. Il est un adulte
 2. Il travaille comme professionnel rémunéré
 3. Il peut avoir eu une formation de l'ONG, il peut avoir été demandé par l'ONG de signer un code de conduite (qui a clairement montré que ce genre de comportement n'est pas acceptable).
- Cependant, l'ONG a la responsabilité de minimiser le risque que leur personnel (et volontaires) utilisent leur position de pouvoir à des fins personnelles, en particulier s'assurer que l'aide n'est pas utilisée par le personnel (et volontaires) comme un moyen de gagner des faveurs sexuelle.

Observations finales:

Nous savons que l'exploitation, les abus sexuels, ainsi que d'autres formes de corruption, constituent un risque réel. Nous savons qu'il ya eu des cas où le personnel et les bénévoles ont échangé l'aide pour des rapports sexuels. Bien que chaque individu soit responsable de son propre comportement, les ONG ont besoin de mettre en place des mesures pour réduire le risque que l'un de leurs membres de personnel ou bénévole utilise sa position de force pour exploiter sexuellement les personnes avec moins de pouvoir, et pour détecter rapidement ces incidents s'ils se produisent.

3. QUESTION: Quelles mesures peut prendre l'ONG pour éviter que cela se produise?

À titre de référence, l'indice de référence (IR) dans le livret des normes de la HAP 2007, auquel les points sont liés, figure entre parenthèses. Les suggestions possibles sont les suivantes:

- Engagement de gestion clair et solide pour réduire les risques de corruption, d'abus sexuels et d'exploitation liés aux activités de l'ONG (IR1)
 - L'engagement est reflété dans la pratique, les plans stratégiques et les ressources nécessaires, etc. (IR1)
 - Un suivi régulier et apprentissage en vue d'examiner la mise en œuvre de l'engagement, et les possibilités d'amélioration (IR6).
- Veiller à la claire communication des informations de base aux bénéficiaires et aux non-bénéficiaires. Il s'agira notamment de:
 - Les messages que cette aide est gratuite, et que les gens sont sélectionnés comme bénéficiaires en fonction des besoins. Il n'est jamais acceptable que le personnel des ONG ou les bénévoles échangent l'aide à des fins personnelles. Les ONG doivent veiller à ce que leur personnel et les bénéficiaires savent qu'il ya une tolérance zéro concernant l'exploitation sexuelle (IR2)
 - La claire identification du personnel - par exemple, s'assurer que les membres du personnel ont et montrent toujours leur badge d'identification (IR2)
 - Informations de base sur l'ONG et le projet afin que les bénéficiaires et non bénéficiaires sachent ce qui est livré, comment les personnes seront choisies, la durée du projet, les horaires, etc. Dans cet exemple, l'ONG a organisé des groupes de discussion pour les femmes dans le camp, et distribué des livrets d'information.
 - Comment porter plainte.
- S'assurer que le personnel comprenne ce que l'ONG considère comme comportement acceptable et non-acceptable

- Demandez à tout le personnel et aux bénévoles de signer un code de conduite, qui stipule clairement que l'aide ne doit pas être utilisée à des fins personnelles, y compris l'abus sexuel et l'exploitation. (IR4)
- Fournir des inductions / formation au personnel pour s'assurer qu'ils comprennent le code de conduite (IR4)
- Surveiller le degré de compréhension du staff vis-à-vis du code de conduite. (BM6)
- Impliquer les bénéficiaires dans la conception des programmes et dans l'identification des risques associés (IR3)
 - Par exemple avec différents groupes dans la communauté, y compris ceux qui peuvent être plus exposés au risque d'exploitation, pour identifier les risques liés à la protection associés à un programme et découvrir comment ceux-ci pourraient être réduits
- S'assurer qu'il ya un mécanisme par lequel le personnel et les bénéficiaires peuvent porter plainte en toute sécurité à l'ONG, si jamais quelque chose arrive.
 - Mettre en place un mécanisme de plainte afin que les gens soient en mesure de porter plainte (IR5)
 - S'assurer que les gens savent où et comment se plaindre quand quelque chose de la sorte se produit (IR2)
 - S'assurer que les plaintes restent confidentielles, et qu' il n'y ait pas de représailles pour les bénéficiaires qui se seront plaints.(IR5)

Observations finales:

Utilisez les points identifiés par les participants, plus ceux ci-dessus, pour se référer à la Norme HAP, et chacun des six indices de référence.

4. QUESTION: "Pa mode dwèt ki ba ou manje" (Ne pas mordre la main à partir de laquelle vous mangez ou Ne pas critiquer celui qui vous donne quelque chose) D'après votre expérience pouvez-vous penser à des exemples de cas ou des bénéficiaires n'ont pas été satisfaits de la qualité de l'aide ou de la façon dont elle a été livrée?

Les participants ont souvent des exemples, que ce soit basé sur manière générale dont les ONG opèrent dans ce pays ou sur des projets spécifiques dont ils ont fait partie. En leur demandant de partager des exemples qu'ils pourraient avoir peut être source de motivation pour ensuite discuter de comment cela pourrait être adressée. Dans le cadre de la discussion invitez-les à réfléchir sur les raisons de la mauvaise qualité. Pourquoi l'aide n'a t elle pas correspondu aux besoins de la population? Encore une fois, relier les discussions aux indices de référence.

Observations finales:

Nous pouvons définir la redevabilité comme étant *l'utilisation responsable du pouvoir*. Pour HAP, ceci comprend trois principaux éléments:

- Prise en compte des besoins des bénéficiaires destinés lors des prises de décisions qui les concernent
- Rendre compte aux bénéficiaires et autres, expliquant décisions et actions.
- Être tenu de rendre compte aux bénéficiaires et autres en fournissant des canaux par lesquels les plaintes et les préoccupations (liées aux décisions et aux mesures prises) seraient soulevées et trouveraient réponse.

Une bonne redevabilité peut réduire le risque de corruption, d'abus sexuels et d'exploitation. Elle est également liée à des programmes d'une meilleure qualité - à savoir les programmes qui sont «adaptés à l'usage». Par exemple, en s'engageant avec les personnes touchées à comprendre leurs besoins, les ONG peuvent concevoir des programmes qui répondent mieux à ces besoins.

Option 1, Document à distribuer - Pièce de théâtre

"Pa mode dwèt ki ba ou manje"!? ("Ne pas mordre la main à partir de laquelle vous mangez!?")

Neuf mois après le tremblement de terre. Garline est assise près de sa tente. Elle fait sécher ses pièces essentielles et ses photos. La veille, quelqu'un s'est glissé dans sa tente et a volé tout son argent, car elle ne peut verrouiller une tente. Elle pleure en chantant ces mots: «Je n'en peux vraiment plus. S'il vous plaît venez m'aider, mon Dieu! "

Un homme s'approche:

- Monsieur X - Bonjour, comment allez-vous?
- Garline – Je pourrais aller pire.
- Monsieur X - Je suis un membre du personnel d'une ONG et viens vous faire une grande faveur. J'ai une maison pour vous. J'ai seulement besoin de votre certificat de naissance et 500 gourdes. C'est presque gratuit. Imaginez un peu, votre propre maison.
- Garline - Est-ce vrai? Avez-vous une maison pour moi? Mais je n'ai pas 500 gourdes. Hier, quelqu'un m'a volé. Dans ces tentes pourries mes biens ne sont pas à l'abri.
- Monsieur X – Oh oh, tentes pourries?! **Ou kouche sou po bèf la, w ap pale l mal (Ne jamais se plaindre de ce que l'on reçoit gratuitement)**, c'est mon organisation qui vous a donné cette tente. Comment osez-vous vous en plaindre? Si vous n'aviez pas eu cette tente vous seriez dans une situation encore pire. Vous n'avez pas honte? Donc, cette belle jeune fille n'a pas d'argent pour payer sa maison. C'est un gros problème, mais peut-être pouvons nous "arranger" quelque chose. Vous êtes une belle fille et je suis un homme de bien. (Il lui fait des avances sexuelles)
- Garline - (Pour changer de sujet, parce qu'elle n'a pas aimé les avances) mon certificat de naissance n'est plus lisible. C'est tout ce qui en reste après 7 mois dans cette tente.
- Monsieur X- Oh! C'est un gros problème. Pas d'argent, pas de papiers, rien du tout et trop "timide" pour me parler (référence sexuelle). Il me semble que je ferait mieux d'aller l'offrir à quelqu'un d'autre, les gens se battent pour une maison. Je suis ici en train de perdre un temps précieux.
- Garline - Non, monsieur! S'il vous plaît restez!

Une femme plus âgée, voisine de Garline, entend la conversation et entre:

- Voisine (à Garline) - **"Pa okipe nèg sa a, li gen twou nan manch" (N'écoute pas cet homme, il est corrompu).**
- Voisine (à Monsieur X) - Mais qui êtes vous, monsieur? De quelle organisation êtes-vous? Avez-vous un badge? Quel est votre nom? Hier, le GOODFORYOU organisation venu ici pour distribuer ces brochures. Dans la brochure, vous pouvez voir clairement les critères pour recevoir une maison gratuitement. Alors, pourquoi êtes-vous venu lui demander de l'argent ou, pire encore, des faveurs sexuelles?
- Monsieur X - Mon Dieu **"Rann sèvis bay chagren» (quelque chose qu'on offre peut se retourner contre nous)** Si c'est comme ça que mon aide est reçue, je ferais mieux de partir. (Monsieur X s'en va).

La voisine adresses Garline:

- Voisine - Garline, ma chérie, ne l'écoutez pas, vous m'entendez? Ce n'est pas vrai ce qu'il dit. Ce n'est pas vrai quand les gens disent: **"Pa mode dwèt ki ba ou manje" (Ne pas mordre la main à partir de laquelle vous mangez)**. Nous, en tant que victimes du tremblement de terre, avons aussi des droits. Nous avons le droit d'être bien informés, nous avons le droit de donner notre avis et nous avons le droit de nous plaindre. Permettez-moi de vous montrer cette brochure, GOODFORYOU me l'a donné hier à une réunion, organisée pour les femmes. Ici, il est écrit clairement que chaque famille qui a été enregistrée il ya trois mois et qui vit encore dans ce camp, va avoir une maison gratuitement. Vous avez été enregistrée n'est-ce pas?
- Garline - Oui, je l'ai été.
- Voisine – Regarde. ils ont même ajouté une photo pour nous montrer de quoi les maisons auront l'air. Ils nous ont aussi dit que nous avons le droit de nous plaindre si quelqu'un de leur personnel ne respecte pas les règles. Vous devriez vous plaindre de cet homme. Il demandait de l'argent, et même d'autres choses ...
- Garline - Oui, je vais certainement le faire! **Si pa gen sitirè pa ka gen volè. (Si personne ne le permet, il peut-y avoir de voleurs).**

Questions pour la discussion:

1. Qu'est-ce qui serait arrivé si le voisin n'était pas apparu?
2. Le comportement de Monsieur X a-t-il été de la responsabilité de son ONG ou de la sienne? Pourquoi? (Question facultative)
3. Quelles mesures peut prendre l'ONG pour éviter que cela se produise?
4. "Pa mode dwèt ki ba ou manje" (Ne pas critiquer celui qui vous donne quelque chose) D'après votre expérience pouvez-vous penser à des exemples de cas où les bénéficiaires n'ont pas été satisfaits de la qualité de l'aide ou la façon dont elle a été livrée?